



# IFRS en Bref

15 décembre 2021

**Cette Newsletter vous présente chaque mois les derniers développements en matière de normes IFRS**

**Contrats d'assurance : L'Union Européenne vient d'approuver IFRS 17 !**



Via son règlement 2021-2036 du 19 novembre dernier, l'Union Européenne vient d'approuver l'application IFRS 17 avec une exemption optionnelle au titre des exigences de cohortes annuelles



[En savoir plus](#)

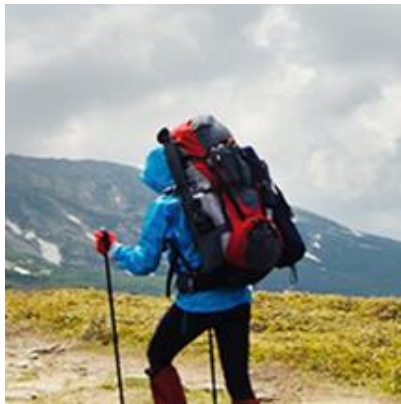
## Enjeux climatiques et états financiers : Quels impacts sur les provisions pour restructuration ?

Dans cet article nous faisons le point sur les provisions pour restructurations qui pourraient résulter des décisions stratégiques liées aux enjeux climatiques

 [En savoir plus](#)



## Contrats d'assurance – Nouvelle option de transition à IFRS 17



L'IASB vient de publier un amendement permettant aux assureurs, sur option, de présenter l'information comparative relative aux instruments financiers en adéquation avec IFRS 9.

 [En savoir plus](#)

## Accords de financement des fournisseurs : de nouvelles informations à fournir ?

En réponse aux demandes des utilisateurs, l'IASB propose plus de transparence sur les contrats d'affacturage inversé

 [En savoir plus](#)



## La nouvelle édition de notre Handbook Fair value measurement est disponible



Cet ouvrage devrait vous aider à appliquer les principes d'IFRS 13 et du Topic 820 en termes d'évaluation à la juste valeur. Il permet également de comprendre les principales différences entre les IFRS et les US GAAP en la matière.

 [En savoir plus](#)

## Dettes assorties de covenants : Clarifications proposées par l'IASB

L'IASB propose d'amender IAS 1 concernant les dettes assorties de covenants. Ceci dans le but de corriger certains effets non désirés des amendements précédents



 [En savoir plus](#)

## KPMG vous accompagne

### Les ressources de KPMG International

 [Consulter](#)

### Consultez nos autres publications « On en parle »

 [L'actualité réglementaire des sociétés cotées](#)

 [L'actualité comptable des sociétés françaises](#)

### Radio KPMG

 [Rendez-vous sur notre page dédiée](#)

 [Téléchargez notre nouvelle application](#)

### Contact Accounting Advisory

pour toute consultation technique notre équipe est à votre disposition

 [Contacter](#)

## L'équipe de rédaction



**Emmanuel Paret**

**Associé KPMG,  
Responsable  
de la doctrine comptable**



**Edith Schwager**

**Director KPMG,  
Doctriniste comptable**



[kpmg.fr/mediasocial](https://kpmg.fr/mediasocial)



### **Déclaration de Confidentialité | Mentions légales**

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG\*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

*\* « KPMG » désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.*

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.